



ASSEMBLE GENERALE 2024 ORDINAIRE

Sommaire

- Mot de bienvenue
- 2. Approbation des comptes rendus des AG 2023
- 3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions
- 4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services
- 5. Présentation du règlement intérieur
- 6. Présentation du rapport financier
- 7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes
- 8. Vote des résolutions
- 9. Réponse aux questions écrites
- 10. Hommage aux anciens salariés et anciens travailleurs en situation de handicap ayant quitté l'association





Sommaire

Mot de bienvenue

2. Approbation des comptes rendus des AG 2023

- 3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions
- 4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services
- 5. Présentation du règlement intérieur
- 6. Présentation du rapport financier
- 7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes
- 8. Vote des résolutions
- 9. Réponse aux questions écrites
- 10. Hommage aux anciens salariés et anciens travailleurs en situation de handicap ayant quitté l'association







Approbation des comptes rendus AGE et AGO 2023

Joëlle PETIT-ROULET, Présidente

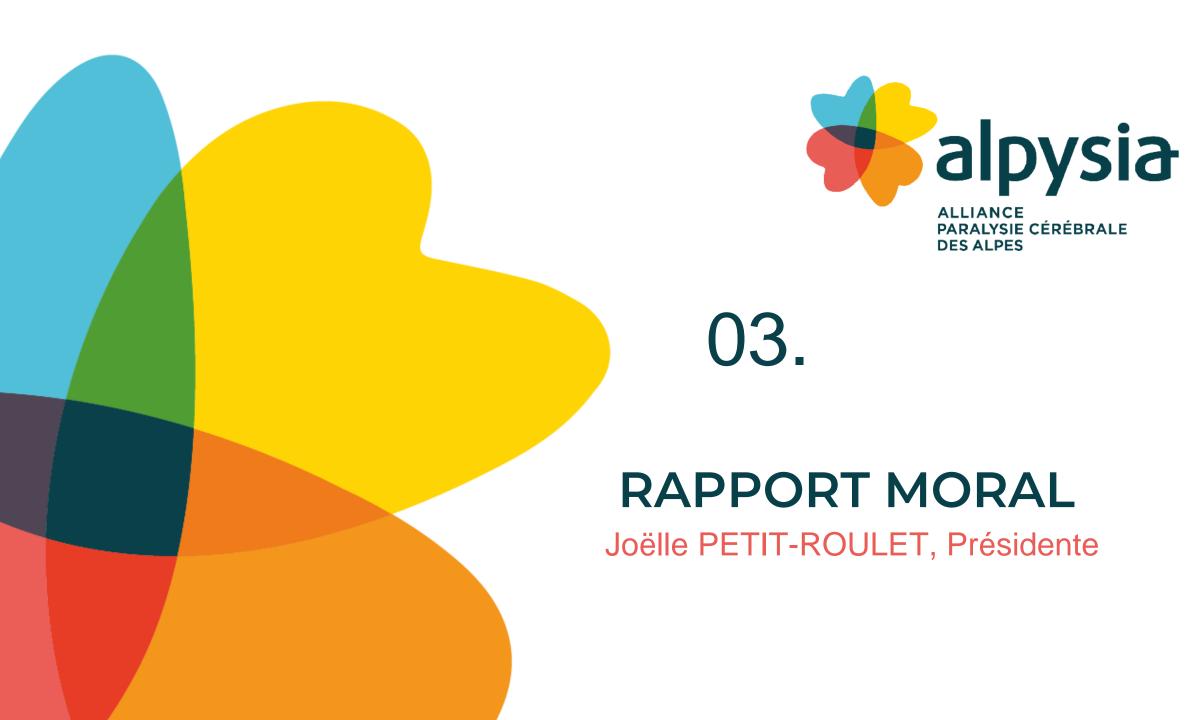
Sommaire

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Approbation des comptes rendus des AG 2023

3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions

- 4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services
- 5. Présentation du règlement intérieur
- 6. Présentation du rapport financier
- 7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes
- 8. Vote des résolutions
- 9. Réponse aux questions écrites
- 10. Hommage aux anciens salariés et anciens travailleurs en situation de handicap ayant quitté l'association





Rapport moral

- □ Alpysia Bilan de la première année
- ☐ Glisse en cœur
- ☐ Locaux travaux EGB ESAT FH
- ☐ Dynamique départementale (Colloque,
 - Forum, Collectif handicap 74)
- □ Partenariats





Paralysie Cérébrale France

- ☐ Elaboration de fiches de fonction associatives par le groupe des présidents
- ☐ Visite de l'EREA (Etablissement d'Enseignement Régional d'Enseignement Adapté) Toulouse

 Lautrec
- ☐ Congrès à Angers les 4 et 5 avril 2024 avec pour thématique La communication alternative améliorée (ou augmentée).







FÉDÉRATION PARALYSIE CÉRÉBRALE FRANCE J VAGNONI

Plusieurs actions ou événements ont été portés par votre fédération en 2023 :

- ➤ Le lancement, après la conduite d'un programme expérimental de deux ans, de l'Académie des experts d'usages et la remise des diplômes aux dix-sept premiers intervenants experts d'usages,
- L'organisation de deux nouvelles journées d'étude du réseau, avec pour thèmes :
 - Education Nationale / Médico-social : ensemble, pour permettre l'accès aux apprentissages et à l'école pour tous,
 - Participons à la transformation du travail adapté au bénéfice d'une dynamique de parcours.
- > Un séminaire du groupe des Présidentes et des Présidents sur les sujets de gouvernance,
- La préparation du congrès fédéral 2024 des 04 et 05 avril 2024 à Angers sur le thème :
 - Communiquer est un droit fondamental! Développons ensemble la communication alternative améliorée.
- ➤ La poursuite de la sensibilisation sur la nécessaire activité sportive (recommandations HAS, programme PEP's de la Fédération Française Handisport, ...) avec la présence de la Fédération aux championnats du monde de Para-Athlétisme 2023 et l'organisation de diverses animations,
- Le renouvellement de mandats et d'agréments importants pour le rayonnement de la Fédération au sein de son écosystème : Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), jeunesse et éducation populaire, représentation des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique et observatoire de l'habitat inclusif.

Le projet fédéral de Paralysie Cérébrale France reste plus que jamais d'actualité : partager de nouvelles pratiques, être en veille sur les déterminants et les signaux de progrès de notre secteur, promouvoir des parcours de vie diversifiés et de qualité...





ATMP 74 J VAGNONI



La protection juridique des majeurs concerne aujourd'hui 1 million de citoyens.

Les projections actuelles montrent un besoin d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et la complexification des mesures (augmentation des troubles psychiatriques...).

Les Mandataires Judiciaire à la Protection des Majeurs des services associatifs gèrent 400.000 mesures par an, ce qui a pour conséquence qu'ils exercent chacun 60 mesures. Ce nombre est difficilement compatible avec le maintien d'un haut niveau de qualité pour les citoyens concernés alors que les obligations dévolues aux MJPM augmentent depuis plusieurs années.

Les moyens supplémentaires annoncés en 2023 ne sont pas effectifs à ce jour.

Quelques points importants en 2023 pour l'ATMP 74 :

- ➤ Un important travail sur la mise à niveau des locaux est engagé, à des échéances à court et moyen terme : déménagement de l'antenne de Cluses, avant-projet pour les locaux de Thonon, discussion avec le propriétaire des locaux d'Annemasse pour une rénovation complète.
- ➤ Le nombre de dossiers confiés à l'ATMP 74 reste en augmentation pour dépasser le chiffre de 2500.
- ➤ Le DISTF, le Dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux, est à votre disposition gratuitement. Tél. 04 50 67 98 98.



Commission associative Finances et Patrimoine

D GIRODIN

- 2 Commissions se sont tenues les 11 Avril et 10 Octobre 2023
- Les éléments importants abordés ont été:
 - => Mettre à jour la feuille de route patrimoniale en y intégrant tous les éléments nouveaux
 - Reconstruction de Belluard : inflation des matériaux, augmentation des taux d'intérêts, obtention de subvention
 - Construction de l'ESAT et cession du site actuel
 - Acquisition de logements pour le FH Novel au 106 Avenue de France
 - Cessions d'actifs : Envol, bâtiment de stockage EOLES
 - => Stratégie de placement : compte à terme
 - => Soumission de PPI pour le périmètre du CD74
 - => Mise à jour juridique SCI et Fonds De Dotation : Changement de nom...



Commission associative Ressources Humaines

Congés payés et droit à maladie

La France entre en conformité avec le droit européen : dès que la loi en cours sera adoptée, les périodes de maladie non professionnelle ouvriront droit à congés payés (maximum 24 jours/an).

Recrutements sur les postes en pénurie

Face aux 30 postes vacants, remplacés partiellement par des CDD et de l'nterim, Alpysia souhaite mettre de nouvelles actions de recrutement en place, notamment étendre la visibilité des offres et les rendre plus attractives.

Renégociation de la Convention Collective

6 réunions de négociation ont eu lieu en présence de la CFDT qui a signé l'accord de méthode. Les 1,5 milliards, débloqués pour la hausse de 7 % des salaires inférieurs à 2 200 € bruts, n'ont pu être versés; les syndicats CGT, FO et SUD ont refusé la condition préalable d'entrée en négociation d'une convention collective unique (1951 et 1966) car elle n'était pas assortie du SEGUR pour tous.



Commissions associatives Communication et Recherche de fonds R JAY-GRILLOT

Gestion de la communication de l'Association « au quotidien », à laquelle se sont ajoutés cette année deux objectifs principaux :

- * Déclinaison de la nouvelle identité ALPYSIA née de la fusion de l'ADIMC 74 et de l'ADIMCP 38.
- * Gestion de la communication liée à GLISSE EN CŒUR.

FINALISATION DE LA NOUVELLE IDENTITE D'ALPYSIA

Réalisé en étroite collaboration avec l'Agence Neve-Spaaark, ce travail a abouti à la réalisation d'une charte graphique.

- # Finalisation du nouveau Projet Associatif.
- # Déclinaison de l'identité ALPYSIA et du logo associé sur de **nombreux supports** : pochettes, stickers, tee-shirts, kalémonos, cartes de vœux, banderoles, gobelets stylos, tours de cou...
- # Réalisation de **films de présentation** de l'association.
- # Lancement officiel de la nouvelle identité ALPYSIA le 1er Juillet 2023 à l'occasion de la Fête de l'été du C.E.M. Belluard.
- # Création du Mag'Alpysia. Deux numéros parus en octobre 2023 et février 2024 ; préparation du 3ème pour l'été.
- # Evolution du site Internet qui est devenu le site officiel ALPYSIA.
- # Poursuite du travail sur la signalétique intérieure et extérieure des établissements.



COMMUNICATION LIEE A « GLISSE EN CŒUR »

Cet événement majeur dans l'agenda 2024 a largement impacté le travail de la Commission. En liaison étroite avec l'équipe du Grand Bornand, une stratégie de communication a été déployée dès le printemps 2023.

- # Création de plusieurs documents dans l'objectif d'inciter aux dons, au bénévolat pour l'événement, et à la constitution d'équipes de skieurs : flyers, courriers à l'intention des familles et des professionnels, communiqués de presse, adaptation du film de présentation.
- # Prise de contact auprès de personnalités afin de solliciter leur participation ; notamment David Douillet et le Docteur Olivier Revol.
- # Démarche auprès d'un **réseau d'entreprises** afin qu'elles s'engagent sur des partenariats avec Glisse en Cœur, constitution d'équipes et versement de dons.
- # Création de matériel logoté Alpysia : vestes, bâches pour le stand...
- # Gestion des contacts avec les médias.
- 550 000 € ont été collectés ; 335 400 € reviennent à ALPYSIA pour l'aménagement d'équipements sportifs adaptés dans le cadre de la reconstruction du C.E.M. Guillaume Belluard. Glisse en Cœur a permis aussi une mise en lumière de notre Association ainsi que des rencontres positives entres personnes en situation de handicap, administrateurs, professionnels et bénévoles.

RECHERCHE DE FONDS

Activité concentrée cette année sur Glisse en Cœur.

- # Objectif actuel: dynamiser cette mission sur la durée. Réalisation de documents à destination des notaires, particuliers et entreprises.
- # Poursuite de la réflexion sur le projet de création d'un Club des Partenaires.

REFLEXION SUR CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION



Commission associative Sport et Culture

Pascale Gauthier

Culture

- L'Artothèque: collection d'oeuvres des résidents d'Alpysia que l'on peut emprunter
- Participation à la biennale hors norme de Lyon qui a permis à certains résidents d'exposer leur création à cet évènement d'art contemporain
- Les cadreurs décadreurs: création d'un film pour le festival d'animation avec un réalisateur, les résidents construisent eux même le projet
- Liens au niveau culturel avec les lieux culturel de proximité: cinébus pour l'Hérydan, MJC de Meythet pour le Goéland....

Sport

- Annecy court: les joueurs de foot fauteuil d'ALPYSIA ont fait une démonstration à l'occasion de cet évènement
- Cross solidaire du collège des Tilleuls: Les enfants du collège ont réussi à collecter la somme de 15000 euros pour l'achat d'un tandemski mais cet évènement a aussi permis des moments de partage sportifs entre les enfants des Tilleuls et ceux de Belluard.
- Sorties ski: les professionnels ont pu compter sur l'équipe de bénévoles skieurs pour permettre aux enfants et adultes d'Alpysia de profiter des sorties de ski et la journée aux Ménuires.
- Glisse en coeur a beaucoup mobilisé cette année

Commission associative Ethique

Véronique BERNARD et Aurélie DAUDON



Le **comité éthique** s'est réunit 3 fois en 2023 et a réfléchit sur les thèmes :

- L'alimentation
- La vie intime, affective et sexuelle
- La communication

Le comité produit **des réflexions et des repères** à travers des comptes rendus détaillés et des synthèses (espace éthique à venir sur le site internet)

Le collège des personnes accompagnées prépare les thèmes en amont.

Le **COPIL** organise les réunions et la communication des travaux de la commission.

Depuis 2022, la **boite mail** <u>ethique@alpysia.org</u> a permis de recueillir une cinquantaine de situations anonymisées.

MERCI à toutes celles et ceux qui contribuent à la réflexion éthique au sein d'Alpysia (personnes accompagnées, familles, professionnels, experts).

MERCI particulièrement à Mme Coordonnier, Mme Berton et M. Ordonnez qui se sont beaucoup investis dans l'animation de la commission et qui ont souhaité cette année passer le relai. **Nous recherchons des personnes intéressées pour nous rejoindre!**



Commission associative Vacances, Répit et Loisirs

MH LAXENAIRE

HAUTE-SAVOIE

- □ 30 départs en vacances dont :
- 3 séjours organisés par Plein les Yeux (12 personnes)
- 4 adultes du Goéland aux championnats d'athlétisme à Paris
- 8 adultes en famille
- 3 adultes de l'EAM L'Hérydan en séjour de répit
- o 2 jeunes du CEM en colonie
- □ 12 000 euros de chèques vacances obtenus

ISERE

- En Isère, les lieux de vacances sont en fonction des besoins et des ressources des résidents :
- En 2023, Oxance, gestionnaire des établissements isérois, a géré les dossiers de demandes de chèques vacances, environ une cinquantaine.
- Dorénavant, Alpysia gère également les demandes des isérois.



Commission associative Antennes Territoriales Isère M MARGAT

☐ Installation de l'antenne Alpysia en Isère : un local, un groupe de travail, une inauguration le 30/09/23 ☐ Actualisation et signature des conventions de partenariat avec Oxance (pour les établissements adultes isérois) le 29/11/23 et la MFI (pour l'IMP Ninon Vallin) le 24/01/24. □ 1 calendrier de réunions de suivi avec chacun des gestionnaires mutualistes pour l'année 2023/2024. Participation des administrateurs délégués aux établissements aux différents CVS et aux réunions de suivi Relations partenaires isérois : participation à 2 commissions HandiRéseaux38 : Commission relais, après l'accompagnement des parents 0 Commission Polyhandicap, lésions cérébrales acquises Reprise gestion chèques ANCV en lien avec MH Laxenaire Mise en place d'un groupe « Entraide familles » à l'IMP Ninon Vallin ☐ Rencontres familles/professionnels à thèmes à l'IMP Ninon Vallin co-organisées avec la direction IMP ☐ Contacts partenaires : Présidence AFIPh, reste à prendre contacts avec les autres partenaires gestionnaires 38 ☐ A programmer : contacts avec CD, ARS, MDPH, (bien que des contacts aient été pris pour l'installation SAPPH en 38), et politiques ☐ Pas de mise en place de permanence à l'antenne actuellement



Sommaire

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Approbation des comptes rendus des AG 2023
- 3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions

4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services

- 5. Présentation du règlement intérieur
- 6. Présentation du rapport financier
- 7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes
- 8. Vote des résolutions
- 9. Réponse aux questions écrites
- 10. Hommage aux anciens salariés et anciens travailleurs en situation de handicap ayant quitté l'association





Rapport d'Activité de la Direction générale

✓ Rapports d'activité des établissements et services de l'Association

- ✓ Rapport du pilotage des services supports du siège
 - ✓ pour les établissements et services de Haute-Savoie
 - ✓ pour l'Association dans ses projets territoriaux





L'accompagnement des enfants et des adolescents

- ✓ Lancement des travaux de reconstruction
- ✓ Réorganisation professionnelle en 09/23
- ✓ Imago: structurer un accompagnement cohérent avec les objectifs du Projet Personnalisé
- ✓ Autodétermination et développement des compétences d'autonomie
- ✓ Communication Alternative et Améliorée
- ✓ Ouverture sur les établissements scolaires
- ✓ Partenariat avec l'IMP Ninon Vallin
- ✓ Equipe médicale structurée et de qualité
 - →innovation en santé et projet de leadership territorial, pour la PC et le Polyhandicap
- ✓ Renouvellement par de jeunes entrants
- ✓ Soutien +++ Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental de la Haute-Savoie et Mairie d'Annecy



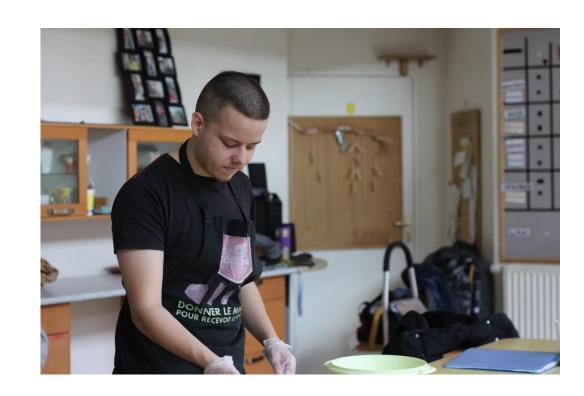






L'accompagnement à domicile

- √ 2 SESSAD + SAVS + Epicentre + SAPPH
- ✓ Déménagement temporaire
- ✓ Soutien à l'autonomie dans un cadre structuré d'accompagnement de projets personnalisés
- ✓ Défis de la démarche inclusive et de l'application des recommandations de la Haute Autorité de Santé
- ✓ Coordination de Parcours → Facilitateurs de participation sociale
- ✓ CHANGE: création d'une Plate-Forme Accessibilité: Epicentre invité à participer → conserver l'objectif prioritaire d'un dispositif ressource à visée d'accompagnement médico-social et de prévention des ruptures de parcours





L'accompagnement par le travail et l'hébergement des travailleurs

- ✓ Plan de transformation des ESAT→ modifications du cadre législatif visant à faciliter l'intégration des travailleurs qui le souhaitent dans le milieu ordinaire, à renforcer leurs droits et leur pouvoir d'agir.
- ✓ Accompagnement par le travail très personnalisé pour les travailleurs les plus en difficulté
- ✓ L'entreprise ESAT dégage un bénéfice
- ✓ Déménagement des locaux d'Annecy pour offrir un cadre mieux adapté aux travailleurs → Transfert à l'été 26 dans de nouveaux locaux
- ✓ Développement de nouveaux marchés
- ✓ Une année de tension sur les RH au foyer d'hébergement → Les personnes hébergées comme les professionnels souffrent de cette situation → une offre plus regroupée nous permettra de mieux gérer nos ressources
- ✓ Transformer 5 places de Foyer d'Hébergement pour travailleurs en places de Foyer de Vie→ Accueil de résidents orientés en Foyer de Vie sur le site de Pers Jussy





L'accompagnement des adultes en hébergement et accueil de jour

Tension RH ++ → contraintes paradoxales face à un un déficit structurel

- ✓ Besoin d'une véritable prise en compte des effets de l'inflation dans la tarification
- ✓ Besoin de réduire les couts alors que la part d'interim plombe l'équilibre
- ✓ Accompagnement managérial à la co-construction
- ✓ Proposition mutualisée →adaptation des prestations aux besoins des personnes hébergées ou accueillies en journée
- ✓ Ouverture de l'extension du Goéland → accompagnement de l'autonomie, la participation et l'autodétermination des habitants
- ✓ L'Évaluation qualité a attribué aux deux établissements (comme à Epicentre) une note d'excellence → encouragement pour tous les professionnels qui s'investissent avec un profond attachement à la qualité de vie
- ✓ Pilote du dispositif « Alouette » en Ehpad
- **★** ✓ Mise en relation avec les établissements d'Oxance en Isère





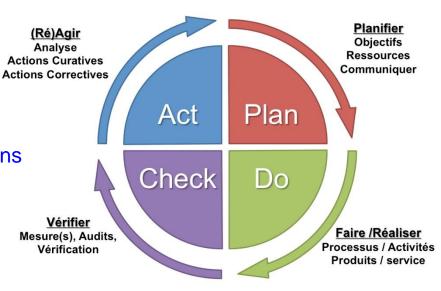
L'accompagnement des établissements et services

Service Qualité et Prévention

- ✓ Appui à l'écriture des projets d'établissements et innovation
- ✓ Accompagnement pour l'évaluation HAS, la négociation du CPOM
- Supervision du recueil des événements indésirables et des réclamations
- ✓ Concaténation de l'ensemble des plans d'action (CPOM, Projet Associatifs, projets de ESMS etc.) au sein d'un plan global d'amélioration de la qualité des services rendus
- ✓ Manuel des procédures
- ✓ Gestion des outils informatiques communs de l'accompagnement et RGPD.
- √ Veille et conseil auprès des directions sur l'exercice du droit des usagers
- ✓ Contrôle de cohérence et du respect des différents projets et charte en usage dans l'Association
- ✓ Organisation mutualisée des services techniques
- ✓ Gestion du parc automobile



Mutations des cadres bâtis



L'accompagnement des établissements et services

Service Administratif et Financier

- ✓ Rassure par son niveau de performance et donne d'Alpysia une image de rigueur et de sérieux → bienveillance au sein du dialogue de gestion du CPOM pour nos budgets et nos demandes complémentaires
- ✓ Prise en compte trop partielle par les financeurs des impacts de l'inflation sur notre organisation et sur les surcoûts liés à la situation des ressources humaines → Combien de temps nos associations pourront-t-elle tenir ?
- ✓ Plan prévisionnel de financement de l'optimisation patrimoniale
- ✓ Action des assistantes du siège → surcroît de travail et multiplication d'obligations réglementaires de renseignements de bilan, d'enquêtes multiples





L'accompagnement des établissements et services

Direction des Ressources Humaines

- Salariés malmenés par des rémunérations indécentes qui nuisent à l'attractivité de nos métiers
 - → impacts négatifs / qualité de vie des personnes et des familles
 - → mise en tension inutile et contre-productive des professionnels.
- ✓ Notre plan d'action
 - √ Révision des approches managériales
 - ✓ Co-construction des projets,
 - ✓ Adaptation aux nouveaux standards d'exercice professionnel
 - ✓ Communication renforcée et attractive sur nos métiers
 - ✓ Investissement dans la formation et l'alternance

- Création d'un organisme de formation agréé
- Académie des Experts d'Usage de Paralysie Cérébrale France
- ✓ Gestion prévisionnelle des talents
- Plan amélioration de la qualité de vie au travail



- ✓ L'enquête biennale comparative auprès des professionnels de l'association → l'association reste encore attractive
- ✓ Péril dans lequel se trouvent nos associations de solidarités et leurs bénéficiaires si la démobilisation des salariés se poursuit → rôle ++ des collectifs associatifs
- ✓ Annonce du renforcement des contrôles → politique de l'autruche qui veut travestir l'immobilisme coupable des décideurs



L'accompagnement de l'Association par le siège

- ✓ Délégation de gestion confiée au CODIR et au siège sous pilotage de la direction générale
- ✓ Soutien administratif pour les actions propres à l'Association
- ✓ Soutien et participation aux commissions permanentes + Bureau + CA → capacité à interagir, parents et professionnels,
 - ✓ pour faire vivre la commission éthique, la commission sport et culture, la commission vacances, l'antenne Iséroise d'Alpysia
 - ✓ Innover, inventer ensemble de nouvelles formes de services pour les personnes et pour leurs familles
- ✓ Soutien administratif au parrainage d'Atout Club
- ✓ Renforcement conjointe de nos compétences en communication
 - ✓ améliorer notre visibilité sur les réseaux sociaux,
 - ✓ gérer notre site Internet,
 - coordonner la parution de notre magazine,
 - ✓ dynamiser nos recrutements,
 - ✓ structurer notre recherche de fonds





Conclusion

- ✓ Rapport DG = autosatisfaction → nous avons ++ besoin de nous sentir fiers
 de ce que nous construisons ensemble MAIS ne saurait occulter tout ce qu'il reste à conquérir
 - ✓ Réussir notre transformation du cadre de vie et de travail
 - ✓ Transformation de l'offre et virage inclusif,
 - ✓ Fonctionnement des ESMS en plate-forme de services
 - ✓ Création d'un centre de ressources pour la Paralysie Cérébrale et le Polyhandicap Arc Alpin
 - ✓ Poursuite le plan de Responsabilité Sociale et Environnementale
 - ✓ Inventaire et mesure des réponses apportées aux personnes vivant avec une PC ou un polyhandicap et à leurs familles dans l'ensemble de l'arc alpin
 - ✓ Qualité de Vie au Travail
 - ✓ Mesure et réduction de nos impacts sur le vivant
 - ✓ Promotion du droit et de la place légitime des personnes.
 - ✓ Inventer les formes d'accompagnement de demain en insistant toujours sur l'autodétermination des personnes, la place entière de leur famille à leur coté et le besoin d'assistance des aidants













Sommaire

- Mot de bienvenue
- 2. Approbation des comptes rendus des AG 2023
- 3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions
- 4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services

5. Présentation du règlement intérieur

- 6. Présentation du rapport financier
- 7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes
- Vote des résolutions
- 9. Réponse aux questions écrites
- 10. Hommage aux anciens salariés et anciens travailleurs en situation de handicap ayant quitté l'association







05.

REGLEMENT INTERIEUR

Joelle PETIT ROULET

Règlement intérieur

- Règlement intérieur adopté le 08/06/2023
- Consultable sur le site internet dans la rubrique Gouvernance



REGLEMENT INTERIEUR ADOPTE LE 8/06/2023 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Préambule

Le règlement intérieur, prévu par l'article 18 des statuts, complète ceux-ci et en précise les modalités. Il est établi par le Conseil d'Administration et peut être révisé à tout moment par simple décision du Conseil d'Administration. Il s'applique dès son approbation par le Conseil d'Administration.

Il est ensuite présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Tout adhérent doit veiller à respecter les valeurs de l'association inscrites dans le projet associatif.

En italique les extraits des statuts qui ont justifié des précisions dans le précédent règlement intérieur. Ces précisions sont en bleues dans le corps du texte.



Sommaire

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Approbation des comptes rendus des AG 2023
- 3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions
- 4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services
- 5. Présentation du règlement intérieur

6. Présentation du rapport financier

- 7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes
- 8. Vote des résolutions
- 9. Réponse aux questions écrites
- 10. Hommage aux anciens salariés et anciens travailleurs en situation de handicap ayant quitté l'association







06.

RAPPORT FINANCIER

Daniel GIRODIN - Trésorier Franck THIRY - DAF

Le compte de résultat 2023

Compte de résultat simplifié en k€	2020	2021	2022	2023
Frais de séjour et dotation	21 228	20 009	23 166	23 366
Subventions d'exploitation	14	15	38	12
ESAT	1 783	1 890	1 942	2 066
Chiffre d'affaires atelier de Novel & Pers Jussy	738	917	923	1 031
Aide au poste	1 045	974	1 019	1 036
Autres produits de gestion courantes	344	359	569	563
Produits divers Association	27	42	5	13
Reprise sur provisions et transferts de charges	128	244	295	267
Utilisations des fonds dédiés	200	200	206	210
Legs, donations et assurances-vie	43	31	54	86
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	23 767	22 790	26 273	26 583
Produits financiers	23	0	2	75
Reprises sur prov. Réglementées : renouvel. Immo	0	0	0	37
Autres produits exceptionnels	100	76	381	254
TOTAL des PRODUITS	23 890	22 866	26 657	26 949
Charges de fonctionnement	5 722	6 383	6 471	7 043
Achats stockés et variation de stocks	299	336	330	362
Autres charges de gestion courantes	1	7	1	6
Charges de personnel	14 734	14 016	15 654	15 708
Impôts et taxes	1 144	1 024	1 189	1 227
Dotations aux amortissements et provisions	1 097	1 339	1 039	1 215
Report en fonds dédiés	72	97	73	244
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	23 070	23 200	24 757	25 805
Quote part de résultat sur opération faite en commun	0	0	0	0
Intérêts d'emprunts & charges assimilées	128	111	133	129
Charges exceptionnelles	60	14	2	69
Dotations sur prov. Réglementées : renouvel. Immo	25	5	4	31
Impôts sur les bénéfices	5	4	-4	18
Engagements à réaliser sur ressources	0	0	0	0
TOTAL des CHARGES	23 287	23 334	24 891	26 052
RESULTAT NET	603	-467	1 765	897
RESULTAT D'EXPLOITATION	697	-410	1 517	778

Une année fortement excédentaire mais qui intègre (encore) de nombreux éléments non récurrents

RESULTAT	896,9
CPOM Creton	340,0
Réevaluation tarif Journalier CD74	240,9
CNR net prov.	229,0
+Value cession hors prov.reg	132,0
Rbst Formation	98,0
Provision IDR	-50,8
Château D'Alery	-50,5
Variation Prov. Congés Payés	-43,8
Dépenses Fusion-Com	-56,0
TOTAL	838,8
RESULTAT RETRAITE	58,1
Dont ESAT Commercial	188.7

Le compte de résultat 2023

Compte de résultat simplifié en k€	2022	2023
Frais de séjour et dotation	23 166	23 366
Subventions d'exploitation	38	12
ESAT	1 942	2 066
Chiffre d'affaires atelier de Novel & Pers Jussy	923	1 031
Aide au poste	1 019	1 036
Autres produits de gestion courantes	569	563
Produits divers Association	5	13
Reprise sur provisions et transferts de charges	295	267
Utilisations des fonds dédiés	206	210
Legs, donations et assurances-vie	54	86
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	26 273	26 583
Produits financiers	2	75
Reprises sur prov. Réglementées : renouvel. Immo	0	37
Autres produits exceptionnels	381	254
TOTAL des PRODUITS	26 657	26 949
Charges de fonctionnement	6 471	7 043
Achats stockés et variation de stocks	330	362
Autres charges de gestion courantes	1	6
Charges de personnel	15 654	15 708
Impôts et taxes	1 189	1 227
Dotations aux amortissements et provisions	1 039	1 215
Report en fonds dédiés	73	244
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	24 757	25 805
Quote part de résultat sur opération faite en commun	0	C
Intérêts d'emprunts & charges assimilées	133	129
Charges exceptionnelles	2	69
Dotations sur prov. Réglementées : renouvel. Immo	4	31
Impôts sur les bénéfices	-4	18
Engagements à réaliser sur ressources	0	26.053
TOTAL des CHARGES	24 891	26 052
RESULTAT NET	1 765	897
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 517	778

k€

24 891

176

368

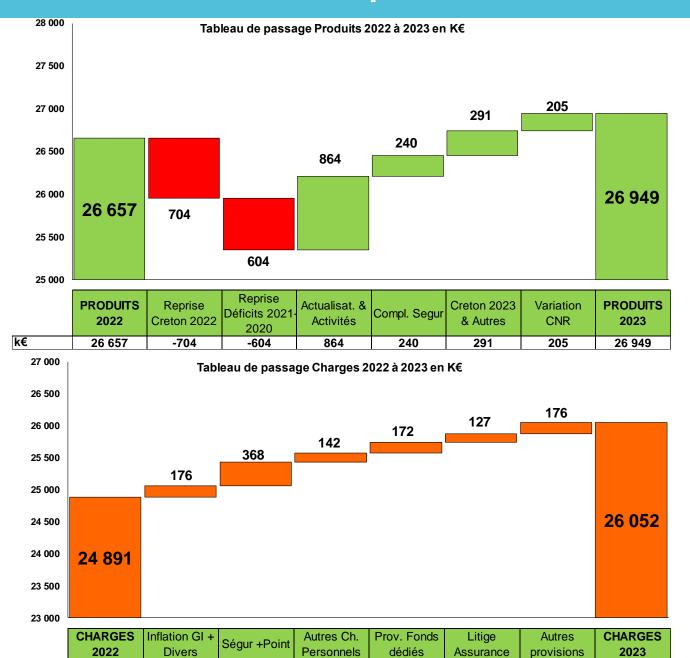
142

172

127

176

26 052



Synthèse des résultats par financeur

						Affectation (Débiteur = -; Créditeur = +)							
	RESULTAT COMPTABLE	Reprise Excédent /Déficit	RESULTAT Effectif	Dont Rejet de dépenses n-1 & n-2	Variation Congés Payés 2023		ESULTAT IINISTRATIF	RAN créditeur Creton gestion contrôlée (115001)	Affectation compensation des charges d'amortissements (1068572)	RESERVES DE COMPENS. DES DEFICITS (1068562)	Report à nouveau gestion controlée (Déb./Créd.)	Report à nouveau gestion propre (Déb./Créd.)	Contrôle
Г <u></u> -				<u> </u>							Т	T	
CEM	511 694		511 694		16 472		495 223	315 820	179 403				0
PHARE	139 830		139 830		-1 227		141 057	26 771	114 286				0
SESSAD	8 986		8 986		943		8 043		8 043				0
SESSAD PROJET	32 856		32 856		324		32 532		32 532				0
SAVS	-6 988		-6 988		-694		-6 293				-6 293		0
FH	79 542		79 542		-933		80 476		40 238	40 238			0
AT FH	-868		-868		0		-868				-868		0
ESAT COMMERCIAL	188 719		188 719				188 719					188 719	0
ESAT SOCIAL	35 241		35 241		1 129	<u> </u>	34 112		34 112				0
FV GOELAND	107 178		107 178		-29 704		136 882				136 882		0
GOELAND HBGT	-93 362		-93 362		-16 765		-76 597			-75 733			0
GOELAND SOINS	-77 527		-77 527		1 574		-79 101			-63 176	-15 926		0
AT GOELAND	-18 026		-18 026		-2 014		-16 012			-16 012			0
HERYDAN HBGT	-38 786		-38 786		13 034		-51 820				-51 820		0
HERYDAN SOINS	20 915		20 915		-7 815		28 731			28 731			0
AT HERYDAN	-14 083		-14 083		-2 174		-11 909			-927	-10 982		0
SIEGE	0		0				0						0
VA	72 440		72 440				72 440					72 440	0
ECART	-50 843		-50 843				-50 843					-50 843	0
TOTAL	896 919	0	896 919	0	-27 852		924 771	342 591	408 614	-86 879	50 129	210 316	0
ARS	671 995	0	671 995	0	11 399		660 596	342 591	368 376	-34 445	-15 926	0	0
CD	14 608	0	14 608	0	-39 251		53 859	0	40 238	-52 434	66 055	0	0
GESTION PROPRE	210 316	0	210 316	0	0		210 316	0	0	0	0	210 316	0

Le bilan consolidé 2022

_		ACT	TIF			PASSIF			
Montant en k€	2020	2021	2022	2023	Montant en k€	2020	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles	17	21	19	14	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 764	1 803	1 803	1 803
Immobilisations corporelles	10 853	10 171	9 929	10 546	Autres reserves	3 593	4 080	5 020	5 900
Terrain	494	464	444	902	Report à nouveau	-1 197	-743	-1 503	-912
Constructions	8 538	7 989	7 556	7 340	Résultat de l'exercice	603	-467	1 765	897
Instal.Techn, mat et outillage	510	443	425	370	Résultat sous contrôle des tiers	254	-72	-720	132
Autres immobilisations	1 312	1 275	1 503	1 933 Subventions d'investissments		898	866	830	797
Immobilistions financieres	393	383	1 599	1 787	Provisions réglementées	272	277	282	313
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 263	10 575	11 547	12 347	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	6 187	5 744	7 478	8 930
					Fonds reportés	4 698	4 595	4 463	4 497
Stocks	79	97	89	96	Provisions pour R&Charges	1 424	1 484	1 289	1 427
Créances	2 334	2 114	2 719	2 560	TOTAL FONDS DEDIES & PROV.	6 122	6 079	5 752	5 924
Autres créances	436	289	118	160	Emprunts	5 908	5 398	5 004	4 815
Valeurs mobilieres de placement	885	881	1 554	3 472	Découverts	3 794	2 519	4 144	6 405
Disponibilités	10 301	8 732	9 778	10 240	Dettes fournisseurs	1 197	962	1 181	1 116
Ch.constatées d'avance	65	51	54	30	Autre dettes et Pr.constatés d'avance	2 154	2 038	2 301	1714
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 099	12 165	14 312	16 558	TOTAL DETTES	13 053	10 916	12 629	14 050

TOTAL PASSIF

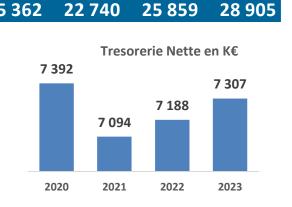
Une augmentation des immobilisations de part la fusion et les projets de reconstruction

25 362 22 740 25 859 28 905

- Immobilisations financières relatives au prêt à la SCI pour l'acquisition des bureaux du Siège
- Un endettement brut qui diminue (mais c'est la dernière année...)

TOTAL BILAN ACTIF

Une trésorerie en légère amélioration malgré les investissements importants et des placements importants au regard du contexte financier



25 362

Les flux de trésorerie

MONTANT EN K€	2023	2022	2021	2020	
	_	_			
CAF	1 774,0	2 088,0	622,4	1 379,9	
INVESTISSEMENTS/CESSIONS	-1 191,1	-1 638,3	-428,7	-849,9	
- Acquisitions	-1 116,0	-722,0	-440,1	-540,6	
- Autres mouvements finan.	-264,9	-1 216,3	-3,3	-327,3	
- Cessions	189,8	300,0	14,7	18,0	
EMPRUNTS	-186,3	-409,0	-501,5	-436,5	
- Remboursements	-452,2	-542,0	-501,5	-499,9	
- Souscrits	265,9	133,0	0,0	63,4	
VARIATION BFR	-517,1	53,2	10,1	537,9	
FUSION	239,7	0,0	0,0	0,0	
FLUX	119,2	93,9	-297,6	631,5	
TRESORERIE NETTE	7 307,2	7 188,0	7 094,3	7 391,9	
dont placement	3 472,2	1 554,0	881,0	885,0	
-	-	-	-	-	
EMPRUNT BRUT	4 815,0	5 003,8	5 397,5	5 907,5	
ENDETTEMENT NET	-2 492,2	-2 184,2	-1 696,8	-1 484,4	

- Une CAF (encore) anormalement élevée
- Un niveau d'investissement qui intègre :

⇒ Reconstruction EGB: 400k€

⇒ Rénovation Pre-Toriolet : 200k€

⇒ Rénovation Siege: 265k€

⇒ Investissement CNR: 92k€

⇒ Investissement de maintien :368k€

- La cession d'un bien immobilier en Isère et de véhicules
- Les 1ers décaissements relatifs à l'emprunt pour la reconstruction de Belluard
- Détérioration du BFR suite au paiement d'un arriéré URSSAF
- Fusion avec l'ADIMCP38 apportant sa trésorerie
- Un niveau de trésorerie élevé permettant une augmentation de placement court terme

Conclusion

- Tout comme 2022, l'année 20223 a été impactée positivement par de nombreux éléments non récurrents (plus-value de cession, CNR fonds propres, double tarification Creton...) masquant ainsi l'impact négatif de l'inflation sur les équilibres financiers de nos établissements.
- Ce dernier point est d'autant plus important que l'ARS annonce pour 2024 une revalorisation des dotations inférieure à 1%.
- Le maintien du cap de notre feuille de route patrimoniale (Reconstruction Phase 1 et 2 de Belluard, Reconstruction ESAT...), nous impose une recherche permanente de financements complémentaires.

Sommaire

- Mot de bienvenue
- 2. Approbation des comptes rendus des AG 2023
- 3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions
- 4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services
- 5. Présentation du règlement intérieur
- 6. Présentation du rapport financier

7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes

- 8. Vote des résolutions
- 9. Réponse aux questions écrites
- 10. Hommage aux anciens salariés et anciens travailleurs en situation de handicap ayant quitté l'association





- Il s'agit d'une mission légale réglementée de commissariat aux comptes étant donné que votre association perçoit plus de 153 000 euros de fonds publics.
- Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale pour une durée légale de 6 exercices comptables.
- Le cabinet Fiducial Audit a ainsi été nommé Commissaire aux comptes de votre association par votre AG du 22 juin 2019 pour les exercices clos du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2024.

Missions principales du commissaire aux comptes

- Emission d'une opinion sur les comptes annuels
- -> rapport sur les comptes annuels à destination de l'AG et des tiers
- Information sur les conventions réglementées
- -> rapport spécial à destination de l'AG
- Prévention des difficultés des associations
- -> à destination de la Présidence, du CA, du TJ, de l'AG (selon la phase)
- Révélation de faits délictueux
- -> à destination du Procureur de la République

Autres missions du commissaire aux comptes

- -> selon les dispositions légales
 - Emission d'attestations
 - Réalisation d'audits spécifiques

- Notre opinion porte sur les comptes annuels qui sont établis selon le référentiel comptable français alors que les comptes administratifs sont présentés selon le référentiel des financeurs.
- Nous certifions les comptes annuels de l'association dans leur ensemble. Nous ne certifions pas les comptes annuels de chaque établissement.
- Les comptes annuels certifiés sont :
 - Le bilan
 - Le compte de résultat
 - L'Annexe

1. OPINION

• Cette partie du rapport retranscrit l'opinion du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'association ALPYSIA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- L'opinion mentionnée dans le rapport peut être :
 - une certification sans réserve,
 - une certification avec réserve(s)
 - un refus de certification

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

« Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion »

Indépendance

« Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport ».

3.JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Cette 3^{ème} partie permet au commissaire aux compte de donner des précisions

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués les plus importants décrits dans l'annexe et sur leur correcte application.
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues
- En l'espèce, aucun principe comptable appliqué et aucune estimation significative ne nécessitent une justification particulière

4.VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Cette 4ème partie permet au commissaire aux comptes d'attester que les données comptables et financières mentionnées dans les documents transmis lors de l'AG concordent bien avec les comptes annuels certifiés.

• En l'espèce, aucune observation n'a été mentionnée dans cette partie du rapport.

5.RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

« Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration »

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

> Objectif du commissaire aux comptes et définition de l'assurance raisonnable

« Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci ».

- Description des travaux effectués par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France
 - Identification et évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives
 - Définition des procédures d'audit après prise de connaissance du contrôle interne
 - Appréciation du caractère approprié des méthodes comptables et du caractère raisonnable des estimations comptables
 - Appréciation du caractère approprié de l'application de la convention de continuité d'exploitation
 - Appréciation de la présentation d'ensemble des comptes

Ce rapport relate l'ensemble des éventuelles conventions conclues directement ou par personne interposée entre votre association et les membres de la direction (administrateurs, dirigeants ...).

> Absence de conventions réglementées nouvelles décelées

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce ».

Sommaire

- Mot de bienvenue
- 2. Approbation des comptes rendus des AG 2023
- 3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions
- 4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services
- 5. Présentation du règlement intérieur
- 6. Présentation du rapport financier
- 7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes

8. Vote des résolutions

- 9. Réponse aux questions écrites
- 10. Hommage aux anciens salariés et anciens travailleurs en situation de handicap ayant quitté l'association





Election du Conseil d'Administration

Rappel de l'article 9 du traité de fusion : (extrait) :

En 2024 : 10 membres sont sortants, démissionnaires ou tirés au sort, 8 sièges sont à pourvoir, pour aboutir à un maximum de 27 membres

Liste des administrateurs sortants:

- Xavier AMIOT
- Jean-Pierre CASALI
- Jean-Paul CASTELLAN
- Estelle GEORGE
- Daniel GIRODIN
- Marie-Hélène LAXENAIRE
- Martine MARGAT
- Vincent RIBARD
- + 2 postes non pourvus

Démissions:

- Pascale CORDONNIER
- Serge ORDONEZ

Liste des candidats entrants :

- Xavier AMIOT
- Christine BUSCARINI
- Jean-Pierre CASALI
- Govana FILDORT
- Estelle GEORGE
- Daniel GIRODIN
- Nathalie JUNG
- Marie-Hélène LAXENAIRE
- Martine MARGAT
- Vincent RIBARD

Y a-t-il d'autres candidatures?

A noter:

- 27 postes d'administrateurs sont à pourvoir
- 26 postes pourvus à ce jour en incluant les candidats ci-dessus



1ère résolution :

L'Assemblée Générale approuve les compte rendus des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2023.

2ème résolution:

Après avoir entendu son rapport, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral de la Présidente.

3ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'association et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice 2023, approuve les comptes annuels de l'association tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

4ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code du commerce, approuve les conventions visées au dit rapport.

5ème résolution:

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2023 de la vie associative, d'un montant de **72 440 €** en mise en report à nouveau créditeur.



6ème résolution :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2023 de la production des Ateliers de Novel, d'un montant de **188 719€**, en mise en report à nouveau créditeur.

7ème résolution :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2023 de l'établissement « écart », d'un montant de **50 843 €**, en mise en report à nouveau débiteur.

8ème résolution :

L'Assemblée Générale approuve la fixation du montant de la cotisation 2025 pour les adhérents d'ALPYSIA à 55€.

9ème résolution :

Comme édicté par le traité de fusion entre l'ADICMP38 et l'ADIMC74 du 23 mai 2023, l'Assemblée Générale élit les membres entrants en 2024 au Conseil d'Administration, de la façon suivante:

Délibération: Nombre de voix « Pour » xxx; Nombre de voix « Contre » XXX; Nombre d'abstention XXXX



Sommaire

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Approbation des comptes rendus des AG 2023
- 3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions
- 4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services
- 5. Présentation du règlement intérieur
- 6. Présentation du rapport financier
- 7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes
- 8. Vote des résolutions

9. Réponse aux questions écrites

10. Hommage aux anciens salariés et anciens travailleurs en situation de handicap ayant quitté l'association





Sommaire

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Approbation des comptes rendus des AG 2023
- 3. Présentation du rapport moral et des travaux des commissions
- 4. Présentation des projets et orientations de la direction générale et des directions des établissements et services
- 5. Présentation du règlement intérieur
- 6. Présentation du rapport financier
- 7. Présentation du rapport du Commissaire Aux Comptes
- 8. Vote des résolutions
- 9. Réponse aux questions écrites

10. Hommages





- Salariés :

- Sophie MARQUAND : Coordinatrice de parcours (2006)
- Christine POURTEYRON : Orthophoniste (2006)
- Frederick HELLEQUIN : Infirmière (2002)
- Pascale MARTINOD : Assistante de service social (2000)
- Corinne BOURBON : Assistante de service social (1999)
- Sylvette ROCHETEAU : Infirmière (1989)
- Marie-Claude ALZINA MERMAZ : Animatrice (1988)
- Dominique LACKME : Educatrice Spécialisée (1985)
- Catherine CHAPPAZ : AMP (2003)

- Travailleurs:

- Marie Hélène RITTENER-RUFF: 1989
- Hatice YAGCI: 1997

- Administrateurs :

- Jean-Paul CASTELLAN: 37 ans
- Marie Hélène LAXENAIRE : 40 ans





A vos agendas:

- La différence s'anime au festival le
12/06/2024 à la Mairie de Seynod

- Passage de la flamme olympique à l'Hérydan le 23/06/2024

- Concours photo du gobelet ALPYSIA

